

Le pétitionnaire

Ramon SERRA, Mas Saint-Pierre – 13570 Barbentane – Tél : 06.08.64.16.23.

Statut du pétitionnaire et descriptif de l'exploitation

Ramon SERRA, est exploitant agricole à titre principal depuis octobre 2008. Il est éleveur de :
 - chevaux de race Camargue 35 à 40 animaux dont une douzaine de juments poulinières) : 6 à 7 chevaux pour le loisir vendus par an.
 - et d'une douzaine de vaches allaitantes de races à viande (Charolaise et Aubrach), 25 ovins et 10 caprins, valorisation pour la viande (abattoir de Tarascon).

Il exploite 12 ha 45 de terres, conduites principalement en prairies pour la production de fourrage pour les animaux (foin et luzerne), avec très peu d'intrants (proche d'une production biologique). Il fait pâturer les animaux sur 3 hectares environ, situés à proximité des bâtiments d'exploitation. Ses terres sont assez dispersées sur la commune, c'est la raison pour laquelle, il peut difficilement faire tourner ses animaux sur la totalité de sa surface.

Motivation du projet

Actuellement, il n'est pas autonome pour l'alimentation de ses animaux. Il achète du foin pour ses animaux. Cette part achetée équivaut à 30% des besoins alimentaires des animaux. Il estime que l'autonomie fourragère pourrait être atteinte, avec une dizaine d'hectares supplémentaires.

Monsieur SERRA Ramon souhaite reprendre des parcelles, toutes en voie d'abandon, situées sur les communes de Barbentane et de Rognonas, pour une surface globale de 6 hectares environ.

La parcelle

Localisation de la parcelle

La demande d'autorisation de défrichement porte sur une parcelle de 1,50 hectare, située sur la commune de Rognonas, au lieu dit de « Brassières ».

Cette parcelle est située en bordure de la Durance, dans la zone Natura 2000. Sa situation nécessite également une demande d'autorisation de défrichement par rapport à la cartographie réalisée par la DDTM. Cette parcelle concerne plusieurs numéros de cadastre, dont les numéros sont les suivants :

Commune	Section	Numéro	Surface
Rognonas	AA	39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46	
Au lieu dit « Brassières »			
Surface totale			1,50 ha

Monsieur SERRA Ramon exploite déjà une parcelle de 2 ha 50, en fermage, juste à côté.

Situation par rapport au zonage du PLU

Ces parcelles sont situées dans la zone agricole au document d'urbanisme de Rognonas.

Situation par rapport aux zonages naturels

L'ensemble de ces numéros de parcelles se situe dans le zonage du site Natura 2000 : FR9301589 « Durance », d'habitat d'intérêt communautaire.

La parcelle est intégrée dans le périmètre de la DDTM, devant faire l'objet d'une demande d'autorisation de défrichement.

Situation juridique de l'exploitation des parcelles

Monsieur SERRA Ramon prend ses parcelles en location, sous la forme d'un bail à ferme de 9 ans reconductibles.

Description de la parcelle :

Cette parcelle de 1,5 hectare a manifestement servie pendant des années et depuis longtemps de zone de dépôts (remblais de terrassement, gravats provenant du bâtiment ...).



Photo n°1 : partie ouest jouxtant la partie boisée, zone de dépôt car dénivellation d'au moins un mètre avec le niveau originel (visible à l'ouest, parcelle 32)

Photo n°2 : Une partie de ces dépôts a été vraisemblablement étalée depuis longtemps et mélangée avec des apports de terres végétales. A l'intérieur de la parcelle, plusieurs « pistes » ont été tracées, dont une située en bordure.





Photo n°3 : Dans sa partie Est : parcelle fermée par un végétation arbustive plus dense, formé principalement par la canne de provence.

Photo n°4 : Dans sa partie Ouest, il y a un bosquet de quelques grands arbres (peupliers), au sol peu ou pas de végétation herbacée ou arbustive : sol nu, zone très ouverte.

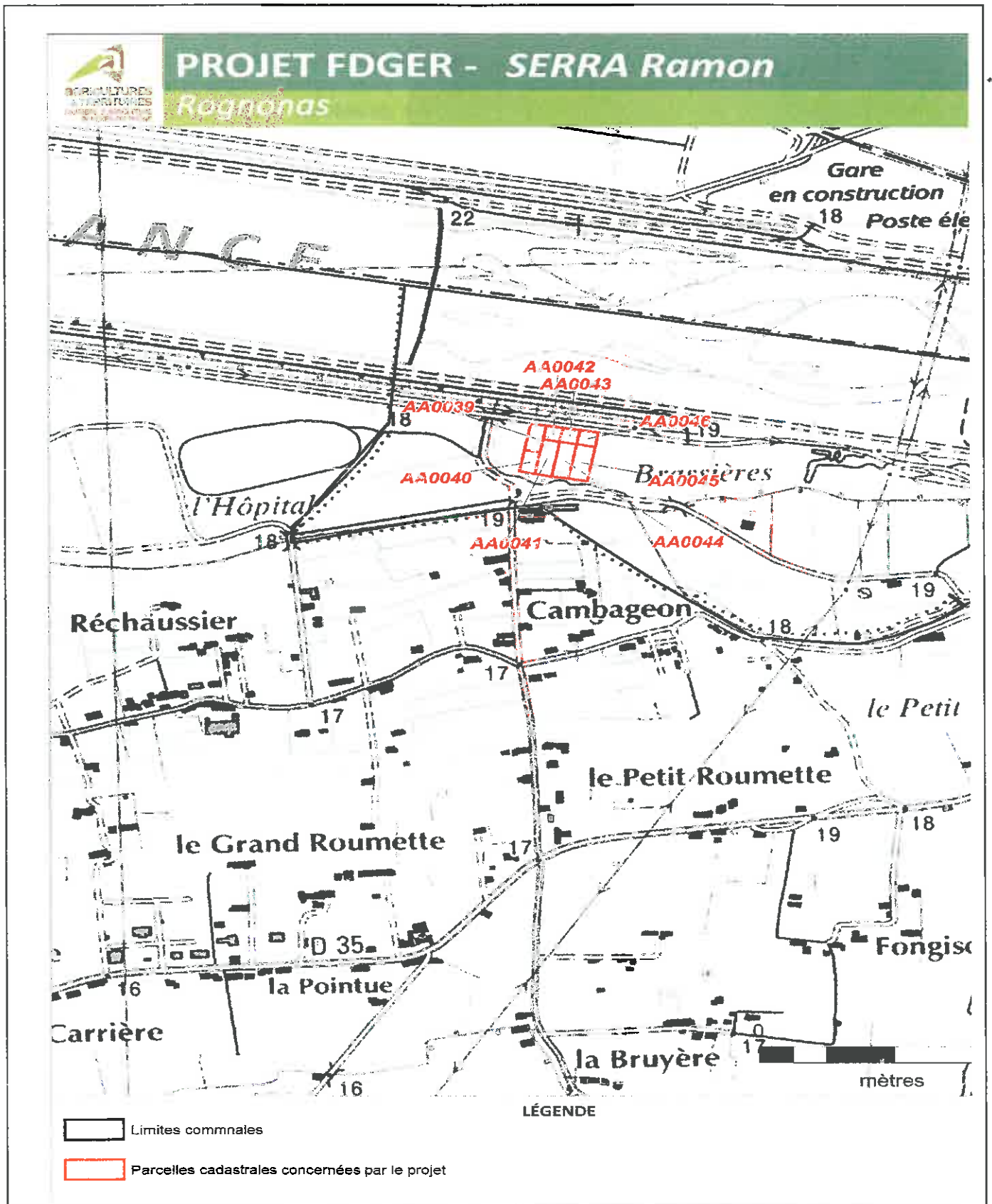


Le projet

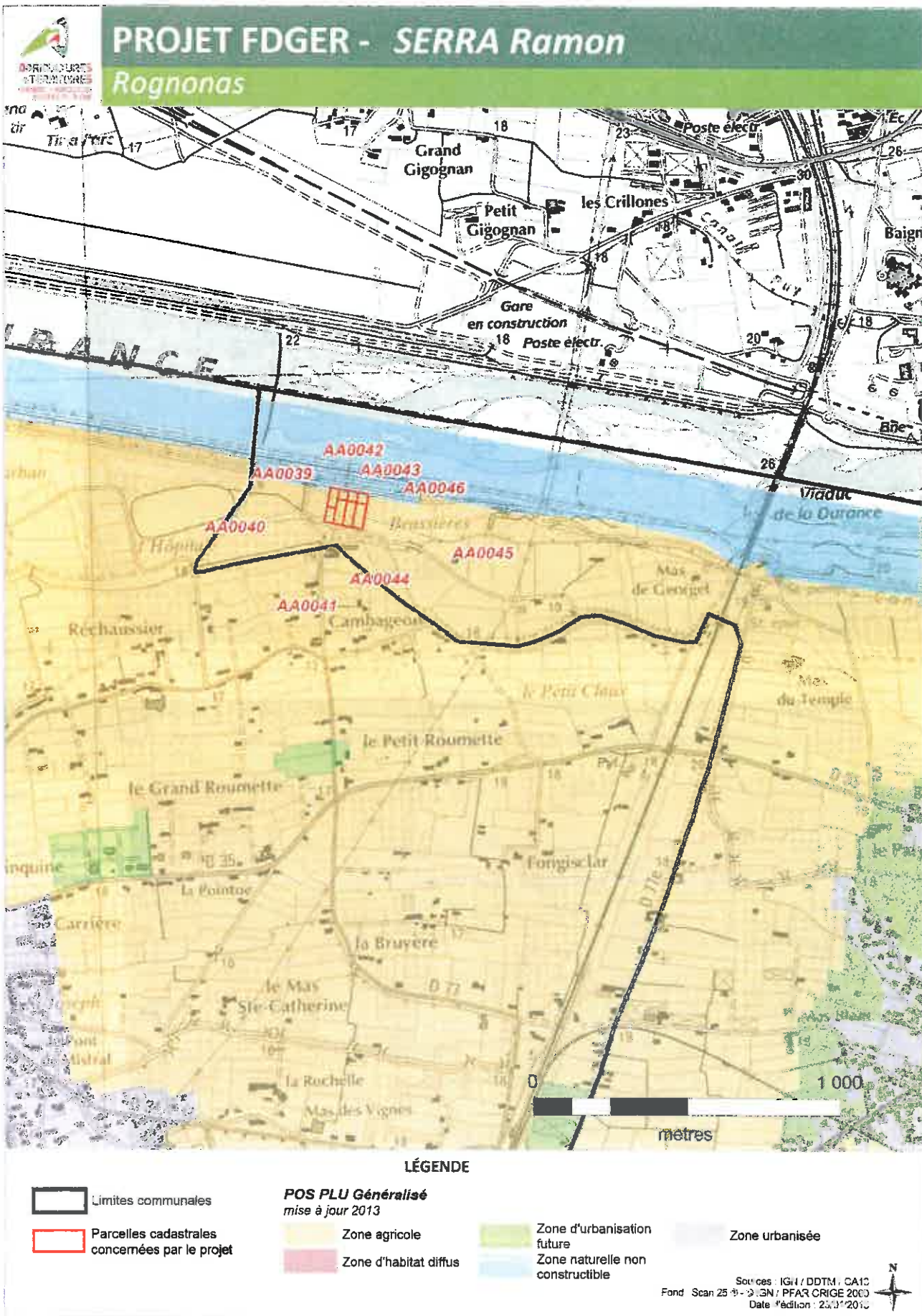
L'éleveur souhaite remettre cette parcelle en prairie temporaire et ensemercer de la luzerne. La remise en état de cette parcelle de 1,5 hectare, va lui permettre de constituer une belle unité foncière, car il travaille déjà une parcelle de 2 ha 50, à côté. Cet ensemble de 4 ha pourra plus facilement être valorisé par pâturage.

L'éleveur conservera les grands arbres, en bordure de la parcelle.

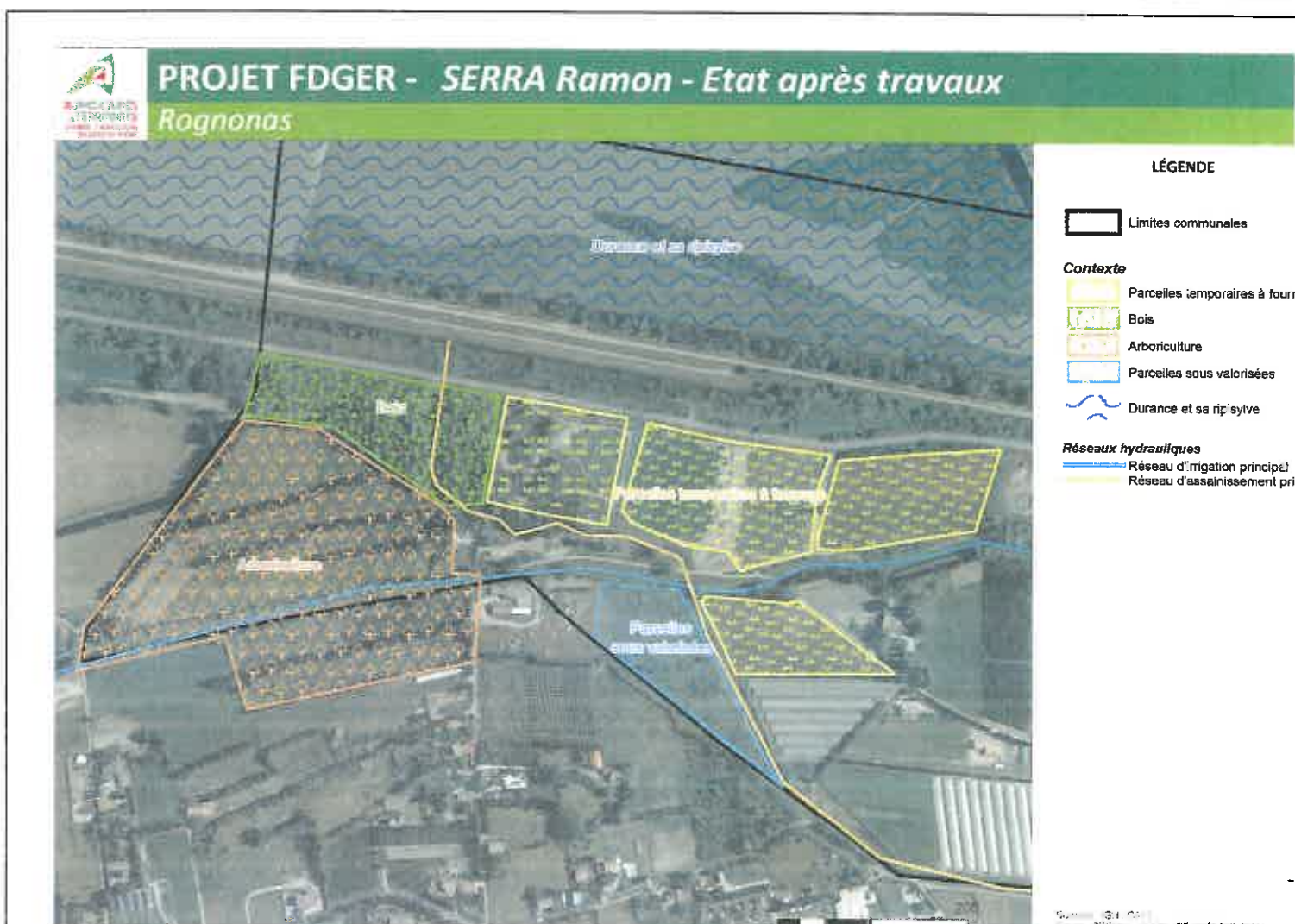
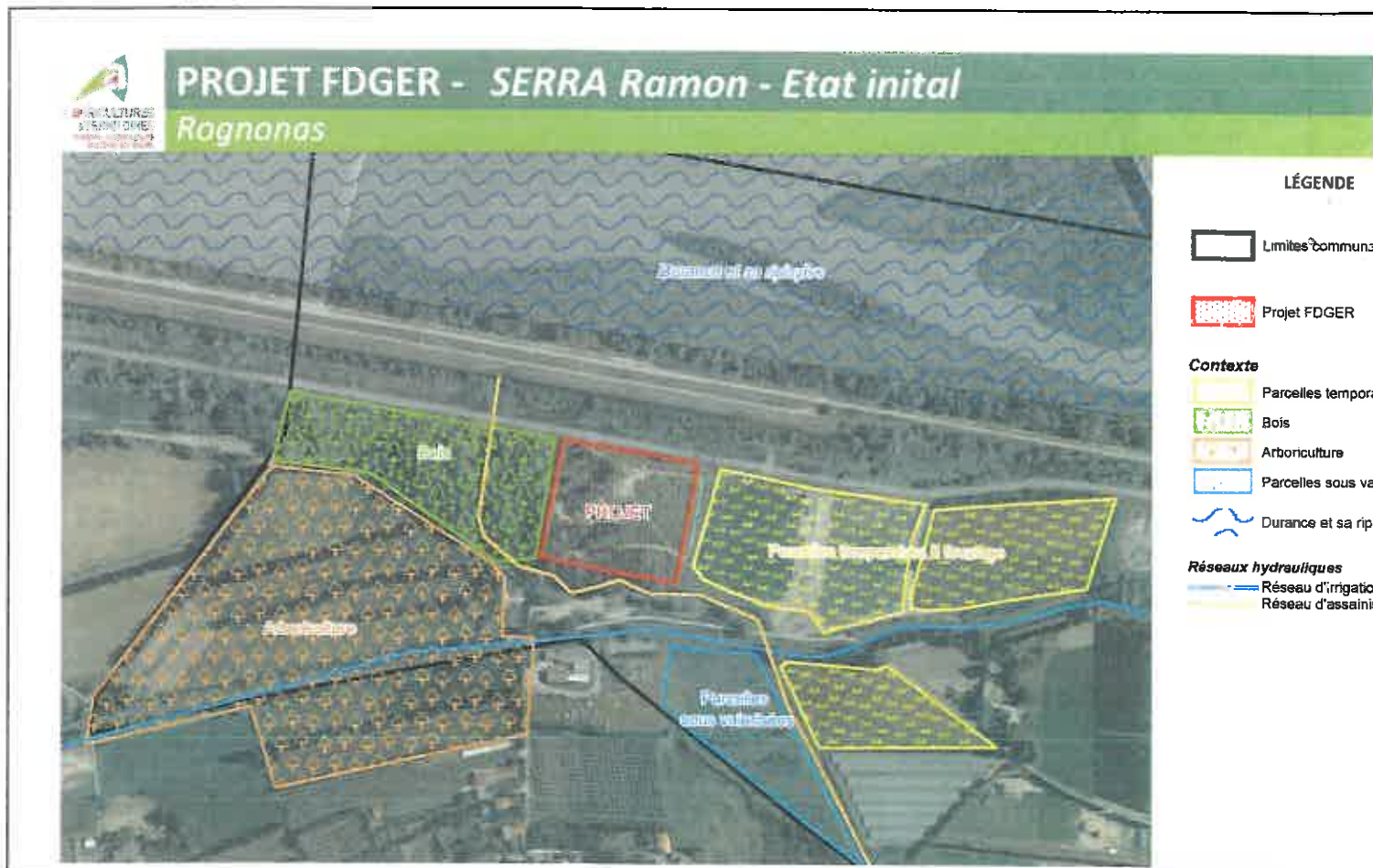
Carte de situation générale de la parcelle sur la commune



Carte de situation de la parcelle par rapport aux zonages d'urbanisme



Cartes du projet : état initial et carte après travaux.





LÉGENDE

 Projet FDGER



